

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le quatre septembre
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montfaucon en Velay (salle d'animations),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : François-Régis SABY)

Nombre de membres :
En exercice : **24**
Présents : **18**
Ayant pris part au vote (vote public) : **22**
○ Pour : **22**
○ Contre : **0**
○ Abstention : **0**
○ Blanc : **0**
○ Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, et Mmes MOUNIER Emeline, DREVET Hélène, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : M. PEYRARD Nicolas donne pouvoir à M. POINAS J.-Michel. Mme MARCON Catherine donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre. Mme MEYNET Isabelle donne pouvoir à Mme MOUNIER Emeline. M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme DREVET Hélène.

Date de convocation :
Le 30 août 2023

Date d'affichage :
Le 30 août 2023

M. DURIEUX, Vice-Président, rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2020-11-02/05 du 2 novembre 2020 approuvant le principe de candidater à l'appel à projet national « Petites Villes de Demain » destiné à améliorer l'attractivité des Communes de moins de 20 000 habitants (programme dont la durée est de 6 ans, soit la durée du mandat municipal) et sollicitant l'inscription des Communes de Dunières, Montfaucon et Riotord pour le territoire de la Communauté de Communes.

Il rappelle également la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2023-06-12/05 du 12 juin 2023 approuvant la mise en œuvre d'une stratégie de développement du commerce local et toutes les actions qu'elle contient, ainsi que le recrutement s'un manager de commerce sur le territoire (action n°19).

M. DURIEUX indique que pour la mise en œuvre de ces actions, le Conseil Communautaire a approuvé lors du présent Conseil Communautaire (délibération n° DC/2023-09-04/11) la création d'un poste de manager de commerce, via le dispositif de Volontaire d'Administration Territorial (VTA).

Il précise par ailleurs qu'il est nécessaire dans ce cadre de signer avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) la charte d'engagement correspondant au dispositif VTA et de solliciter la demande d'aide au recrutement correspondant et validant l'octroi d'une aide de 20 000 € pour financer ce poste, dont 5 000 € seront à reverser directement à l'agent recruté dans le cadre du dispositif « coup de pouce sac-à-dos » pour aider le jeune à s'installer.

DELIBERATION N° :
DC/2023-09-04/12

OBJET DE LA SEANCE :
Personnel

**Manager de commerce -
Demande de subvention
VTA**

AR Prefecture

043-244300307-20230904-DC2023090412-DE
Reçu le 14/09/2023

Il précise que la Communauté de Communes peut solliciter une subvention auprès des services de l'Etat selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Recettes
Salaire chargé sur 18 mois : 48 852 euros	FNADT : 20 000 euros dont 5 000 euros pour le VTA ⇒ soit 15 000 euros pour la Communauté de Communes
	Autofinancement Communauté de Communes : 33 852 euros
TOTAL : 48 852 euros	TOTAL : 48 852 euros

M. DURIEUX propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de signer avec l'ANCT une charte d'engagement dans le cadre du dispositif « Volontaire d'Administration de l'Etat » devant permettre le recrutement d'un manager de commerce au sein de la collectivité et le financement de son poste,
- charge M. le Président de signer la charte d'engagement correspondante,
- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant présenté,
- approuve le principe de déposer auprès de l'Etat (ANCT) une demande de subvention pour le financement du poste de manager de commerce en contrat de projet « Volontaire d'Administration Territorial »,
- sollicite auprès de l'Etat (ANCT) la subvention la plus élevée possible afin de financer ce poste,
- charge M. le Président d'engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier, et notamment le dépôt des demandes de subvention.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

AR Prefecture

043-244300307-20230904-DC2023090412-DE
Reçu le 14/09/2023

Bernard SOUVIGNET,
Président,

François-Régis SABY,
Secrétaire,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le